

PUBLIÉ LE 13/10/2020 - MIS À JOUR LE 18/01/2021

Vaccination contre la grippe 2020-2021 : une priorité pour les personnes à risque - Communiqué

Ce mardi 13 octobre 2020 marque le coup d'envoi de la campagne de vaccination contre la grippe qui se déroulera jusqu'au 31 janvier 2021.

Dans le contexte sanitaire inédit que connaît la France depuis plusieurs mois, cette nouvelle édition de la campagne de vaccination antigrippale donnera, plus encore que les années précédentes, la priorité à la vaccination des personnes les plus fragiles et des soignants .

Pour cette campagne vaccinale, l'objectif est d'approcher les 75% de couverture vaccinale telle que préconisée par l'OMS chez les personnes ciblées par les recommandations. Compte tenu de l'anticipation d'une demande accrue en vaccins cette année, l'objectif est d'atteindre 30% de doses de vaccins supplémentaires disponibles, par rapport aux 12 millions de doses consommées lors de la précédente campagne 2019-2020, via un approvisionnement continu auprès des laboratoires pharmaceutiques. Il s'agit ainsi de sécuriser l'approvisionnement des officines tout au long de la campagne de vaccination qui s'étend jusqu'à fin janvier 2021.

Alors que la co-circulation du virus grippal et du virus SARS-COV2 (Covid-19) n'est pas exclue**Je ministère des Solidarités et de la Santé, Santé publique France, l'Assurance Maladie et la MSA soulignent l'importance majeure d'une couverture vaccinale antigrippale élevée chez les personnes à risque, associée au bon respect des gestes barrières de tous** .

La campagne de vaccination antigrippale 2020-2021 sera soutenue par un dispositif de communication de grande envergure afin d'accompagner au mieux les personnes à risque.

Une stratégie vaccinale 2020-2021 qui met, plus que jamais, l'accent sur les populations à risque et les professionnels de santé

Chaque hiver, **2 à 6 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe** . Maladie se manifestant souvent par des symptômes de type forte fièvre, toux, douleurs, fatigue intense… La grippe peut également être grave, en particulier chez les personnes fragiles qui peuvent développer des pneumonies ou voir s'aggraver une maladie chronique déjà existante. Durant la saison 2019-2020, la surveillance menée par Santé Publique France sur les formes graves de grippe a montré que les **trois-quarts des personnes admises en réanimation pour une grippe grave étaient éligibles à la vaccination** car présentant un des facteurs de risque (âge, pathologie chronique, grossesse, obésité). Or, parmi-celles-ci, moins d'un tiers avaient été vaccinées.

L'objectif de couverture vaccinale contre la grippe saisonnière défini par l'Organisation Mondiale de la Santé est fixé à 75 % pour les populations ciblées par les recommandations . La stratégie de vaccination contre la grippe saisonnière est établie en France selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

L'année dernière, le taux de couverture vaccinale de la population ciblée par ces recommandations n'était que de 47,8 % (Source : Santé publique France). Elle atteignait 52 % pour les plus de 65 ans mais n'était que de 30 % pour les moins de 65 ans à risque. Elle reste très insuffisante chez les professionnels de santé avec une grande hétérogénéité constatée notamment en établissements de santé et dans les Ehpad. **L'augmentation de la couverture vaccinale chez les personnes fragiles est, et reste donc, un objectif prioritaire de santé publique, particulièrement en période de crise sanitaire** .

Cette année, en raison du contexte lié à la circulation du virus de la Covid-19, la Haute Autorité de Santé a été saisie et a rendu un avis le 20 mai dernier qui confirme que la vaccination contre la grippe doit s'adresser en priorité aux professionnels de santé et aux personnes les plus fragiles, c'est-à-dire les personnes ciblées par les recommandations vaccinales contre la grippe, qui sont également à risque d'infection grave à la Covid-19 :

- personnes âgées de 65 ans et plus ;
- personnes (adultes et enfants) souffrant de pathologies chroniques (insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, diabète, insuffisance rénale, asthme, bronchopneumopathie obstructive...) ;
- personnes obèses avec un Indice de Masse Corporelle égal ou supérieur à 40 kg/m^2 ;
- femmes enceintes ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et des personnes immuno déprimées

Pour protéger ces personnes vulnérables, **le ministère des Solidarités et de la Santé appelle donc cette année à vacciner en priorité les personnes fragiles au début de la campagne de vaccination** et d'engager les personnes ne présentant pas de risque particulier, qui souhaiteraient se faire vacciner, à différer leur vaccination à début décembre.

L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent par ailleurs de rigueur pour l'ensemble de la population car elles permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe. Pour les personnes les plus à risque, l'enjeu cette année, vise à leur rappeler que la vaccination, associée au bon respect des gestes barrières, est le moyen le plus efficace pour se protéger de la grippe.

Enfin, les professionnels de santé en contact avec les personnes à risque de grippe grave sont aussi invités à se faire vacciner . En effet, la vaccination des professionnels de santé répond à un double objectif : se protéger eux-mêmes pour permettre de continuer à assurer leur activité de soin ; protéger leurs patients, en particulier les plus fragiles. Dans le contexte actuel de pandémie à Covid-19, il est important, par ailleurs, de soulager le système de soins en particulier dans les hôpitaux et les établissements et services médico-sociaux et de préserver les professionnels de santé de la grippe.

Une campagne de vaccination qui s'inscrit dans la continuité des précédentes, avec un suivi renforcé pour cette saison 2020-2021

Rappel du parcours vaccinal pour les personnes à risque et les professionnels de santé

Tous les ans, **la majorité des personnes ciblées par les recommandations de la HAS reçoivent un bon de prise en charge du vaccin** . Au total, 15,8 millions de bons ont ainsi déjà été envoyés pour cette saison par l'Assurance Maladie et la MSA aux personnes concernées, avant le lancement de la campagne de vaccination.

Toutes les personnes de 18 ans et plus pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée peuvent donc désormais retirer directement leur vaccin à la pharmacie , sur simple présentation de leur bon de prise en charge. **Une ordonnance n'est pas nécessaire pour cela** . Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien habilité (volontaire et formé).

A noter que, pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

Pour les personnes ciblées par les recommandations vaccinales qui ne peuvent être repérées dans les bases de l'Assurance Maladie (personnes obèses avec un indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40, femmes enceintes, entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe

grave ou de personnes immunodéprimées), **un bon de prise en charge peut être délivré par leur médecin, sage-femme, et , pour les personnes adultes, par leur infirmier ou pharmacien** . Ce bon leur permet de retirer gratuitement le vaccin en pharmacie, sans ordonnance.

Par ailleurs, 316 060 professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, gynécologues, pédiatres, sages-femmes, infirmiers, pharmaciens titulaires d'officine, kinésithérapeutes, pédicures podologues, chirurgiens-dentistes) **ont également reçu un bon** de prise en charge du vaccin.

Pour les professionnels de santé libéraux et les personnes à risque, Le vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie . Pour les professionnels de santé exerçant à l'hôpital ou en Ehpad, la vaccination est directement organisée par les établissements et à leur charge. Le vaccin n'est, par ailleurs, pas pris en charge pour les personnes non ciblées par les recommandations vaccinales qui souhaiteraient se faire vacciner.

Un nouveau vaccin antigrippal pour cette saison 2020-2021, commandé en quantité plus importante

La composition du vaccin est adaptée annuellement, suivant la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé pour la saison, en fonction des souches virales qui ont circulé l'hiver précédent et donc les plus susceptibles d'être présentes cette année.

Les vaccins grippaux 2020 sont des vaccins quadrivalents composés des souches virales suivantes :

- A/Guangdong-Maonan/SWL1536/2019/H1N1pdm09 ;
- A/Hongkong/2671/2019/(H3N2);
- B/Washington/02/2019 ;
- B/Phuket/3073/2013.

Cette année, **deux vaccins grippaux tétravalents** sont disponibles pour la campagne de vaccination 2020-2021: InfluvacTetra®, VaxigripTetra®.

Pour cette campagne vaccinale, l'objectif est d'approcher les 75% de couverture vaccinale telle que préconisée par l'OMS chez les personnes ciblées par les recommandations. Compte tenu de l'anticipation d'une demande accrue en vaccins cette année, l'objectif est d'atteindre 30% de doses de vaccins supplémentaires disponibles, par rapport aux 12 millions de doses consommées lors de la précédente campagne 2019-2020, via un approvisionnement continu auprès des laboratoires pharmaceutiques. Il s'agit ainsi de sécuriser l'approvisionnement des officines tout au long de la campagne de vaccination qui s'étend jusqu'à fin janvier 2021.

Ces doses sont constituées d'une part par les vaccins commandés auprès des laboratoires pharmaceutiques par les officines, les établissements de santé et les collectivités, et d'autre part, par la constitution pour la première fois d'un stock d'Etat.

Une campagne de vaccination 2020-2021 suivie en temps réel

Le contexte particulier de cette campagne de vaccination nécessite l'organisation d'une**veille stratégique et opérationnelle** répondant à un triple objectif :

- protéger les populations les plus fragiles et les plus à risque car exposées à la fois à la grippe et à la Covid-19 ;
- augmenter le taux de couverture vaccinal des professionnels de santé quel que soit leur lieu d'exercice ;
- prévenir les ruptures d'approvisionnement en vaccins.

En conséquence, une **surveillance sera effectuée toutes les semaines** à compter du lancement de la campagne de vaccination. Elle repose sur :

- le suivi des vaccins remboursés par l'Assurance Maladie pour la population ciblée par les recommandations vaccinales et destinataire d'un bon de vaccination ;
- le suivi de la consommation des doses de vaccins ;
- le suivi de l'évolution épidémiologique de la grippe ;

En complément de ce suivi hebdomadaire, des mesures de la couverture vaccinale des professionnels de santé quel que soit leur lieu d'exercice (libéraux, en établissement de santé, ou en Ehpad) seront effectuées.

L'évolution de la situation épidémiologique sera publiée chaque semaine sur le site santepubliquefrance.fr .

Une campagne de communication dédiée aux publics à risque et aux soignants

Une nouvelle campagne appelant les personnes fragiles à se vacciner sans attendre

Face à la nécessité encore accrue par le contexte sanitaire de rappeler aux personnes à risque leur fragilité face à la grippe, l'Assurance Maladie, en partenariat avec le ministère des Solidarités et de la Santé, Santé publique France et la MSA, signe une nouvelle campagne de communication invitant les personnes fragiles à se vacciner sans attendre.

« Nous ne sommes pas tous égaux face aux virus », « pour protéger les personnes âgées ou fragiles contre la grippe, nous avons la chance d'avoir un vaccin » , **tels sont les deux messages centraux** de cette nouvelle campagne qui prend vie dès ce mardi 13 octobre 2020, à travers des spots télévisés et web, des affiches, des insertions presse et une campagne digitale.

Cette campagne se déploie autour d'un film TV mettant en scène une succession de portraits représentatifs des publics fragiles (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes atteintes de maladie chronique, personnes obèses, femmes enceintes...). Empreint de gravité, ce film rappelle avec force et émotion (gros plans, regards caméra, expressions réfléchies, visages concernés) que la grippe peut être grave pour certains et se conclut sur une invitation sans équivoque : « Personnes de 65 ans et plus, personnes atteintes d'une maladie chronique, femmes enceintes... contre la grippe, **vaccinez-vous dès maintenant** ».

Un dispositif ciblé pour inciter les publics à risque à se faire vacciner

Au niveau national, le dispositif de communication s'articulera autour d'une campagne médias vers le grand public et des actions hors médias pour renforcer la diffusion des messages sur le terrain :

- une campagne TV et digitale via un film dédié aux seniors et aux malades chroniques et un film web dédié aux femmes enceintes diffusés du 13 octobre au 2 novembre ;
- une campagne d'insertions presse dans la presse régionale en direction des seniors ;
- un relais via les canaux de l'Assurance Maladie : articles ameli.fr, e-news, posts sur les comptes Twitter et Linkedin ;
- un kit à destination des relais et acteurs de terrain (affiches, insertions presse...).

Des actions spécifiques pour accompagner la vaccination des professionnels de santé

Dans le contexte actuel, le rôle de relais des professionnels de santé est plus attendu que jamais. La vaccination contre la grippe commence en effet par eux : ils sont invités à se faire vacciner et doivent inciter leurs patients à risque à faire de même. Les médecins généralistes, les infirmiers, les sages-femmes les pharmaciens, les professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère des établissements de santé et médico-sociaux sont des cibles prioritaires et notamment tous les personnels travaillant en Ehpad, dont les aides-soignants.
L'Assurance Maladie continue ainsi à mener des actions pour accompagner les professionnels de santé dans leur travail de conviction auprès des patients à risque et les encourager à se faire eux-mêmes vacciner :

- une campagne d'insertions presse dans la presse médicale en direction des médecins, pharmaciens, infirmiers, aides-soignants ;
- une campagne digitale vers les professionnels de santé avec des posts sponsorisés sur les réseaux sociaux ;
- une affiche destinée aux pharmacies et aux salles d'attente des cabinets;
- une affiche destinée aux Ehpad, jointe aux courriers adressés aux directeurs des établissements ;
- une affiche destinée aux professionnels de santé, jointe aux courriers adressés aux directeurs des établissements ;
- une campagne d'e-mailing en direction des professionnels de santé rappelant la stratégie vaccinale et la priorisation des personnes à risques ;

Les modalités pratiques de la vaccination sont rappelées par des mémos mis à disposition sur ameli.fr.

Une double communication vaccination/gestes barrières pour lutter contre la grippe

Parce que l'adoption des gestes barrières est un moyen efficace de lutter contre la transmission des virus comme celui de la grippe, l'Assurance Maladie diffusera une campagne de sensibilisation aux « gestes barrières » contre les virus de l'hiver et la Covid-19 en même temps que la campagne de communication sur la vaccination antigrippale. Cette double communication a vocation à servir d'« aiguillon » pour l'ensemble des publics : pour se protéger de la grippe, il y a les gestes barrières pour tous, la vaccination étant destinée en priorité aux publics fragiles ainsi qu'aux personnes âgées.
Correctement associés et combinés, gestes barrières et vaccination se renforcent mutuellement et forment un bouclier sanitaire puissant contre la grippe .

Les professionnels de santé sont aussi invités à continuer d'expliquer à leurs patients que les gestes barrières constituent un moyen efficace de lutter contre la transmission des virus comme celui de la Covid-19, de la grippe et des gastro entérites.



Contacts presse

- **DGS**
 Mission Information et Communication - Tél : 01 40 56 84 00
 presse-dgs@sante.gouv.fr
- **ASSURANCE MALADIE**
 Service de presse - Tél : 06 07 04 01 69
 rp-cnam@icibarbes.com
- **SANTE PUBLIQUE FRANCE**
 Vanessa Lemoine - Tél : 01 55 12 53 36
 Cynthia Bessarion - Tél : 01 71 80 15 66
 Stéphanie Champion Tél : 01 41 79 67 48
 presse@santepubliquefrance.fr
- MSA
 Service de presse
 servicepresse.blf@ccmsa.msa.fr
- ANSM
 Aude Rodriguez - Tél. : 01 55 87 30 22
 Alessandro Evola - Tél : 01 55 87 30 66
 presse@ansm.sante.fr